

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



30 Août 2023

N° 1

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

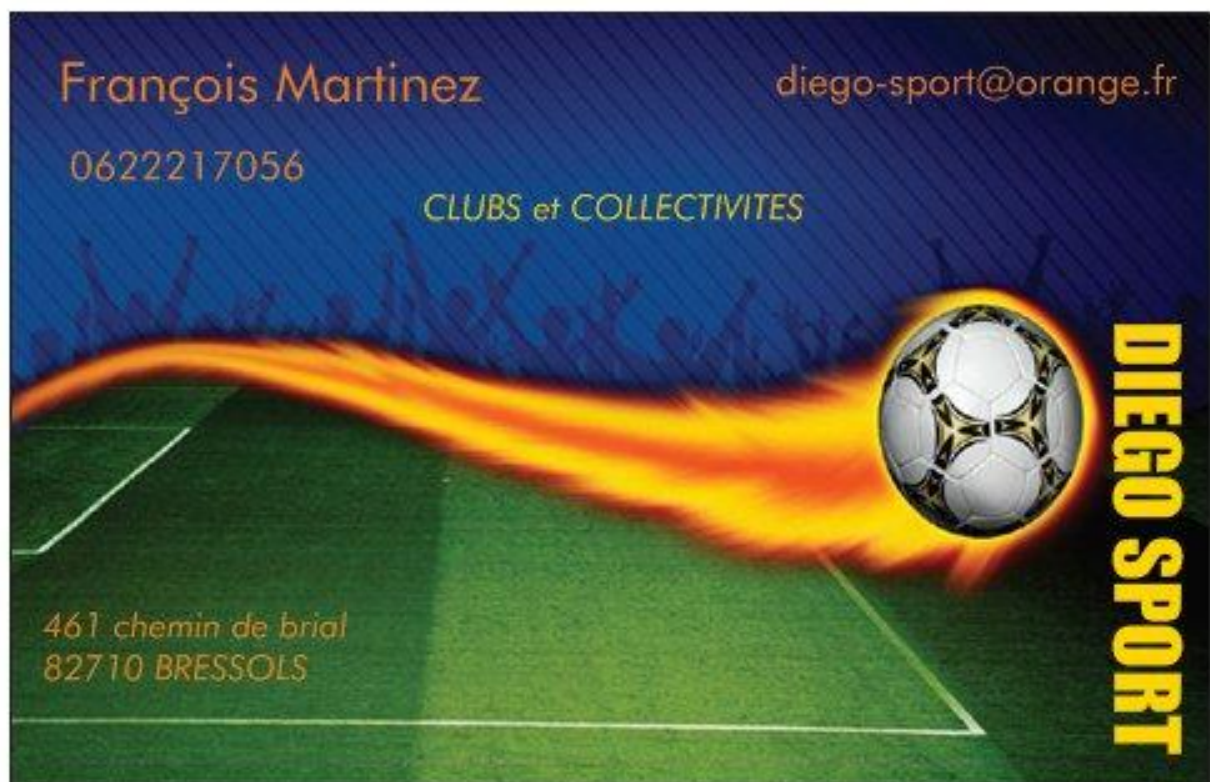
- Réunion de la Commission,
- Editorial,
- Pense-bête,
- Licenciés d'une autre discipline,
- Rédaction feuilles de match,
- Contrôle feuilles de match,
- Contrôle systématique des licences et début des rencontres,
- Qualifications,
- Certificats médicaux,
- Précision règlement,
- Les ballons,
- Challenge et Trophée de la Sportivité,
- Reliquat des sanctions pour la saison 2023-2024,
- Sanctions en retard saison 22-23,
- Coupe de France A. Delaune,
- Coupe Occitane,
- Championnat,
- Retour ballons Assemblée,
- Règles du jeu,
- Calendrier semaines 38 et 39.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 28 août 2023.

Présents : Pierre Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Joseph RICART et René SILHOL. Avec la participation exceptionnelle de Céline MACHADO.

Voici les différentes sous-commissions :

APPELS : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Joseph RICART+ un membre du comité Départemental ou Régional.

ARBITRAGE : Pierre-Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, José MARTINEZ.

BULLETIN : Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS.

CALENDRIERS, CLASSEMENTS : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS.

COMMUNICATION : Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS.

CONTROLE FEUILLES DE MATCH (Résultats, sanctions) : Francis LACOMME.

GESTION DES TERRAINS : Patrick FINKBEINER.

LICENCES : Francis LACOMME, Marcel MARTINS, René SILHOL.

LITIGES et DISCIPLINE : Pierre-Jean BERNARD, Francis LACOMME, Marcel MARTINS, René SILHOL.

LOGISTIQUE : Joseph RICART.

QUALIFICATIONS : Bruno CADART, Marcel MARTINS, René SILHOL.

SELECTION HAUTE-GARONNE : Pierre-Jean BERNARD, Marcel MARTINS, Joseph RICART.

TRESORERIE : José MARTINEZ.

EDITORIAL

Après un été (mi-figue, mi-raisin), un mois d'août très chaud et des vacances bien méritées pour tout le monde, c'est le moment de nous retrouver pour repartir en pleine forme dans cette nouvelle saison. Comme chaque saison, nous l'espérons bénéfique pour vos différents clubs, et qu'elle se jouera dans le **respect de l'adversaire, des arbitres et du jeu**.

Vous verrez dans les prochaines informations que la mairie de Toulouse ne nous a pas donné de créneaux supplémentaires, ni de meilleurs terrains, malgré les courriers que nous avons pu envoyer aux différents services et conseillers municipaux. Nous allons cependant continuer à travailler auprès d'eux afin de pouvoir obtenir des terrains dignes de ce nom. En attendant, nous repartons avec les mêmes équipements que les saisons précédentes.

Nous avons perdu de nombreuses équipes, pour différentes raisons, dont certaines qui se trouvaient parmi nous depuis de nombreuses années : USA FOOT, MISTRAL PL, TOLOSA DUCKS, O TOULOUSE, GRINTA US, ASEAT, NIMBA OT, NEW TEAM. Nous leur souhaitons de retrouver des forces et espérons les revoir très prochainement.

Trois équipes sont venues nous rejoindre : **FREESCALE**, **CHU TOULOUSE FC** et **CHIPIRONS OLYMPIQUE**. Un ancien club est revenu parmi nous, **AS SAINT-LOUP CAMMAS**.

Bienvenue à tous et nous espérons que vous allez prendre plaisir à pratiquer dans notre fédération.

A noter que trois équipes changent de nom : **MECAPROTEC FC** devient "**MECAP FC**", **RCLSP** devient "**CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL** " et **DYNAMO FC** devient "**LABEGE INTER FC** "

Avec **32 équipes**, pour le championnat, nous avons dû **restructurer les poules** pour faire des groupes de 8 équipes, en essayant d'équilibrer le plus possible les groupes.

A tous, les nouveaux comme les anciens, ceux qui travaillent ou qui cherchent un emploi, ceux qui étudient, nous vous souhaitons la bienvenue au sein de notre football afin de passer de bonnes soirées dans un esprit loyal.

**Espérons pouvoir débiter la saison dans les meilleures conditions possibles.
Merci de votre confiance**

PENSE-BETE

① **FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ REGLEMENT INTERIEUR

② **DEMANDE DE LICENCE**

Suite à la mise en place par notre fédération d'une nouvelle procédure des demandes de licences, et la commission football ne disposant à ce jour de toutes les informations nécessaires, contacter le secrétariat pour de plus voir la procédure à suivre.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

🔊 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à **régler impérativement avant le match** :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe**, ou **48 €** s'il y a deux arbitres.

LICENCIES D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

REDACTION FEUILLES DE MATCH

A partir de cette saison, il **n'y aura plus de feuille de match auto-carbonée**. Il y a donc de nouvelles dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

① La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

② Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. Si vous avez eu un **empêchement pour renvoyer la feuille de match**, **avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

③ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

① Le capitane doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

② A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

QUALIFICATIONS

Les compétitions débutant la semaine 38, à partir du lundi 18 septembre 2023, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date.** Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS pour le 18 septembre 2023**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

PRECISION REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

LES BALLONS

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

CHALLENGE ET TROPHÉE DE LA SPORTIVITÉ

Ces challenges sont reconduits, dans les mêmes conditions que la saison dernière.

RELIQUAT DES SANCTIONS POUR LA SAISON 2023/2024

Certains licenciés sont encore suspendus pour ce début de saison. **Soyez vigilants sur le reliquat des sanctions de vos joueurs. Ceci évitera des situations pénalisantes pour votre équipe.**

Pour que cette suspension suive son cours, il faut prendre la licence dès le début de saison. Sinon, **elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée** à la commission (Art 31- §E13).

(Si vous avez des doutes, pour connaître vos joueurs suspendus en début de saison prochaine, contactez la commission)

SANCTIONS EN RETARD (SAISON 2022/2023)

Rencontre FC CANTOU'LOUSAIN / AJ SAINT EXUPERY du 06/06/2023 - Excellence - Journée 18 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - §D - d**), décide :

Pour " **PROPOS EXCESSIFS ENVERS L'ARBITRE** "

- **EXCLUSION** -

ANDRIEU Camille, licence sous ancien n°55665719, (FC CANTOU'LOUSAIN)

- **DEUX (2) matchs de suspension ferme y compris l'automatique à purger à compter du 18/09/2023**

Rencontre AS MATRA / TOLOSA DUCKS du 21/03/2023 - Honneur - Journée 13 retour :

Suite à la réception de son rapport, lecture de celui-ci ainsi que celui de l'arbitre, la sous commission en application du règlement (**Art 32 - SM - a**), décide :

Pour "**GIFFLE A ADVERSAIRE**"

- **EXCLUSION** -

- MARCHADIER Guillaume, licence sous ancien n°679386, (TOLOSA DUCKS)
- **DIX (10) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 05/04/2023, reste NEUF (9) matchs de suspension ferme, à compter du 18/09/2023**

COUPE DE FRANCE AUGUSTE DELAUNE

Comme les saisons précédentes, vous aviez le choix de vous inscrire dans l'une ou l'autre des deux coupes proposées.

En Coupe de FRANCE Auguste DELAUNE, **6 équipes** se sont engagées et de ce fait la commission a décidé de ne faire qu'une seule poule avec ces 6 équipes.

Le Collectif Fédéral n'ayant pas encore établi pour cette édition le nombre de qualifiés, nous nous basons sur 2 équipes qualifiées (à confirmer par la fédération) .

Composition de cette poule unique

POULE UNIQUE

FC CANTOU'LOUSAIN
SAINT-ALBAN
AJ SAINT-EXUPERY
AS SAINT-LOUP-CAMMAS
FORZA VIOLA FC
PASPORT

Nous vous rappelons les trois points de règlement, particuliers à la Coupe Auguste Delaune, (à l'attention des nouveaux clubs... et des autres).

- Rentrée de touche au pied,
- Tacle interdit lors d'un duel avec un adversaire
- Le barème des points est fixé à : 3 points pour une victoire, 2 points pour un nul, et 1 point pour une défaite.

COUPE OCCITANE

Cette coupe concerne donc les équipes non intéressées par la Coupe DELAUNE.

24 équipes se sont engagées et de ce fait, notre but étant de vous proposer un maximum de rencontres, l'épreuve se composera de 4 poules de 6 équipes.

Le tirage au sort a eu lieu le mardi 29 août 2023 au siège du Comité, avec la présence des clubs suivants : USEMA COLOMIERS, AS MATRA et AJ SAINT-EXUPERY.

Les têtes de série sont les équipes s'étant qualifiées pour les demi-finales. ASEAT n'étant pas repartie, la commission a désigné le meilleur club aux sorties des poules de la saison 2022-2023 : USEMA COLOMIERS, MECAP FC, CONFLUENT LP et ALTRAN FOOT.

POULE A

USEMA COLOMIERS *
CHU TOULOUSE FC
LES SHADOCKS DE SEILH
ATHLETICO TOLOSA B
ASFP LUSITANOS
SOPRA STERIA FOOT

POULE B

AS MATRA
FC POTO
ALTRAN FOOT *
ASC CNES
LABEGE INTER FC
SB FC LAUNAGUET

POULE C

CONFLUENT L.P. *
AS DRT
INTERNAT FC
ATHLETICO TOLOSA A
FC BALEC
TOULOUSE SA

POULE D

CHIPIRONS OLYMPIQUE
FREESCALE
MECAP FC *
IO TEAM
ASCA
LES VIEILLES CANAILLES

Les DEUX premiers de chaque poule seront qualifiés pour les ¼ de finales.

CHAMPIONNAT

Ayant **32 équipes** cette saison, nous avons restructuré les poules afin de constituer 4 groupes de 8 équipes les plus équilibrés possibles.

Les différentes divisions se composent comme suit (par ordre des dates d'inscription) :

<u>Division Excellence :</u> ATHLETICO TOLOSA B FC CANTOU'LOUSAIN USEMA COLOMIERS FC POTO FORZA VIOLA FC PASPORT MECAP FC TOULOUSE SA	<u>Division Promotion Excellence :</u> ASC CNES SAINT-ALBAN AJ SAINT-EXUPERY LES SHADOCKS DE SEILH AS MATRA ALTRAN FOOT AGATE FC LABEGE INTER FC
<u>Division Honneur :</u> ATHLETICO TOLOSA A SB FC LAUNAGUET AS DRT INTERNAT FC FREESCALE ASFP LUSITANOS IO TEAM FC BALEC	<u>Division Promotion:</u> CHU TOULOUSE FC SOPRA STERIA FOOT CHIPIRON OLYMPIQUE ASCA AS SAINT-LOUP-CAMMAS AS EVOTEC CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL LES VIEILLES CANAILLES

Etant donné la baisse des effectifs et des équipes, pour que vous puissiez avoir un nombre suffisant de rencontres avec votre inscription, nous réactivons les coupes de la LIGUE (pour les équipes d'Excellence et de Promotion Excellence) et du COMITE (pour les équipes d'Honneur et de Promotion) que nous mettons en « service » lorsqu'il y a des poule de 8 afin de compléter vos rencontres dans la saison (cela vous donnera autant de rencontre que s'il y avait des poule de 10).

Les phases de qualification pour ces coupes se dérouleront après la phase « aller » de championnat. Les premiers de chaque poule seront qualifiés pour les ½ finales de chaque poule.

Les différents groupes de ces coupes sont les suivants (tirage au sort effectué le 28 août au comité) :

COUPE DE LA LIGUE

<u>Poule 1 :</u> LES SHADOCKS DE SEILH PASPORT SAINT-ALBAN ATHLETICO TOLOSA B	<u>Poule 2 :</u> FC CANTOU'LOUSAIN AJ SAINT-EXUPERY ALTRAN FOOT FORZA VIOLA FC
<u>Poule 3 :</u> MECAP FC ASC CNES AGATE FC TOULOUSE SA	<u>Poule 4 :</u> FC POTO USEMA COLOMIERS LABEGE INTER FC AS MATRA

COUPE DU COMITE

<u>Poule A :</u> CHIPIRONS O. AS ST LOUP CAMMAS IO TEAM FREESCALE	<u>Poule B :</u> ATHLETICO TOLOSA A SB FC LAUNAGUET AS EVOTEC LES VIEILLES CANAILLES
<u>Poule C :</u> CHU TOULOUSE FC CONFLUENT-LACROIX-PINSAGUEL ASFP LUSITANOS AS DRT	<u>Poule D :</u> SOPRA STERIA FOOT ASCA FC BALEC INTERNAT FC

RETOUR BALLONS ASSEMBLEE

Lors de notre dernière remise de récompenses au cours de l'AG, certains se sont aperçus que les ballons orange que nous vous avons donnés ne correspondaient pas à la bonne taille.

Pour ceux qui en détiennent encore, veuillez nous les rapporter afin de faire l'échange auprès du fournisseur.

Merci.

REGLES DU JEU

Cette saison, nos arbitres vont appliquer une nouvelle disposition aux règles du jeu concernant les sanctions aux dirigeants ou au banc de touche :

" **Tout au long de la rencontre, un remplaçant, un éducateur ou un dirigeant, se trouvant en dehors du terrain ou sur le banc de touche, et se rendant coupable de contestations ou de gestes d'énervement dont l'effet a pour but de déstabiliser l'(les) arbitre(s), l'arbitre assistant, l'adversaire ou un coéquipier, pourra être sanctionné par un avertissement.**

Dans ce cas, le dirigeant ou le capitaine devra désigner un joueur de champ de son équipe pour purger la sanction à la place de la personne ayant eu la mauvaise attitude.

Si le dirigeant ou le capitaine ne veut pas désigner un joueur, ce sera alors le capitaine qui purgera la sanction en lieu et place. L'équipe jouera alors avec un joueur en moins sur le terrain pendant dix minutes.

Sur la feuille de match, l'arbitre notera la sanction pour le réel fautif. "

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

ASC CNES : Ramonville Sylphes(Hb) : 3 bis allée des Sylphes

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

SAINT ALBAN : St Alban Gaudon(Hb) : Stade Marius Gaudon - 42 avenue de Fronton

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous

SEMAINE 38 DU 18/09/2023 AU 22/09/2023

Coupe Auguste DELAUNE

Poule Unique - Tour 1 :

FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 22/09	20h00
SAINT ALBAN	AS ST LOUP CAMMAS	St Alban Gaudon Hb	Lu 18/09	20h30
AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Lardenne Synthé	Me 20/09	19h45

Coupe OCCITANE

Poule A - Tour 1 :

USEMA COLOMIERS	CHU TOULOUSE FC	Capitany Synthé	Me 20/09	20h00
SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé	Ve 22/09	20h45
ASFP LUSITANOS	SOPRA STERIA FOOT	Castelginest Hb	Lu 18/09	20h30

Poule B - Tour 1 :

AS MATRA	FC POTO	Barran Hb	Ma 19/09	19h45
ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Sy.	Je 21/09	21h00
LABEGE INTER FC	SB FC LAUNAGUET	Deyme Hb	Ve 22/09	20h00

Poule C - Tour 1 :

CONFLUENT L-P	AS DRT	Pinsaguel Hb	Lu 18/09	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Plage Hb	Lu 18/09	20h00
FC BALEC	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 20/09	19h45

Poule D - Tour 1 :

CHIPIRONS OL.	FREESCALE	Fenouillet Collège Sy	Me 20/09	20h00
MECAP FC	IO TEAM	Muret Auriol Synthé	Lu 18/09	20h00
ASCA	VIEILLES CANAILLES	Beaupuy Hb	Me 20/09	20h15

SEMAINE 39 DU 25/09/2023 AU 29/09/2023

Division : Excellence - Journée 1 aller

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 27/09	20h00
FC POTO	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Ve 29/09	20h00
MECAP FC	FORZA VIOLA FC	Muret Auriol Synthé	Lu 25/09	20h00
TOULOUSE SA	PASPORT	Barran Hb	Ve 29/09	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller

ASC CNES	SAINT-ALBAN	Ramonville Sylph.Hb	Ma 26/09	19h45
SHADOCKS DE SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh Synthé	Ve 29/09	20h45
AS MATRA	ALTRAN FOOT	Barran Hb	Ma 26/09	19h45
AGATE FC	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Ve 29/09	20h00

Division : Honneur - Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA A	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 25/09	20h00
AS DRT	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 25/09	20h00
FREESCALE	ASFP LUSITANOS	Castelginest Hb	Lu 25/09	20h30
IO TEAM	FC BALEC	Sordelo Hb	Me 27/09	19h45

Division : Promotion - Journée 1 aller

SOPRA STERIA FOOT	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Je 28/09	19h45
CHIPIRONS O.	ASCA	Fenouillet Collège Sy.	Me 27/09	20h00
AS EVOTEC	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 27/09	19h45
CONFLUENT L-P	VIEILLES CANAILLES	Pinsaguel Hb	Lu 25/09	20h30

**BONNE SAISON A TOUS
ET TOUTES**

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



5 septembre 2023

N° 2

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

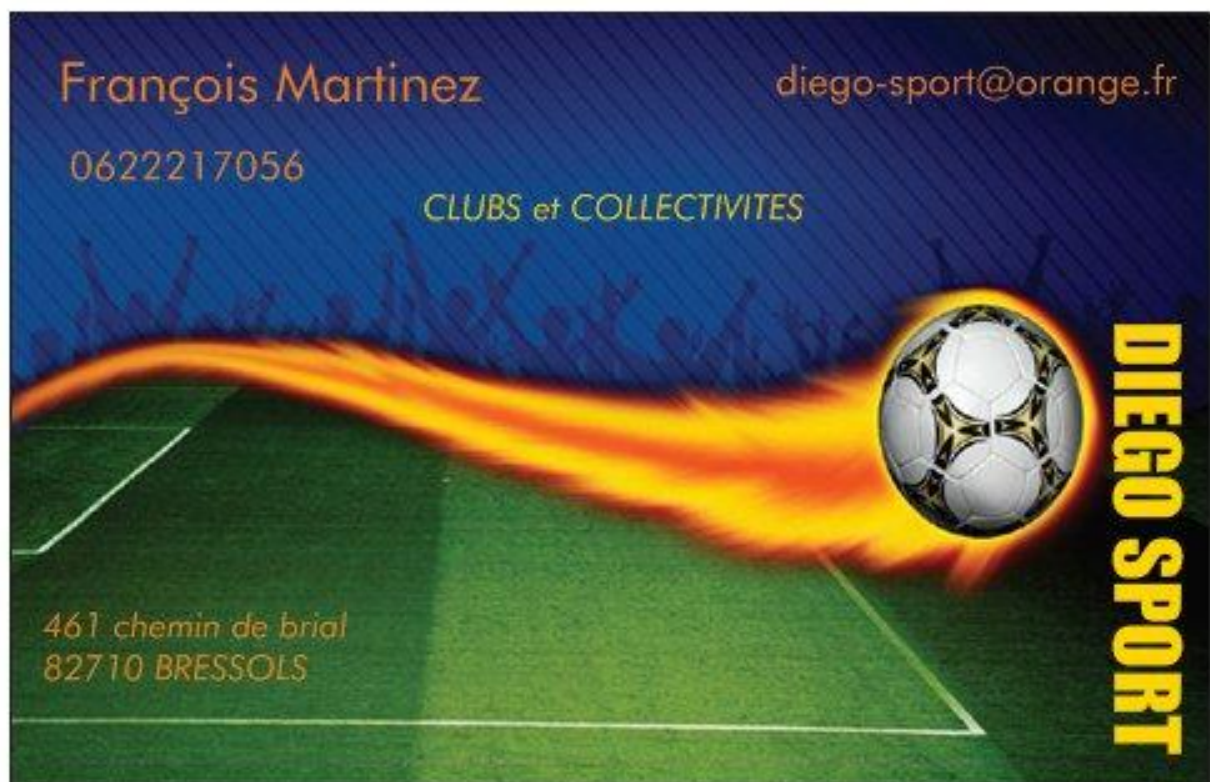


- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Qualifications,
- Reliquat des sanctions pour la saison 2023-2024,
- Retour ballons Assemblée (bis),
- Règles du jeu,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 38 et 39.

SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 4 septembre 2023.

Présents : Pierre Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Suite à la mise en place par notre fédération d'une nouvelle procédure des demandes de licences, et la commission football ne disposant à ce jour de toutes les informations nécessaires, contacter le secrétariat pour de plus voir la procédure à suivre.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe**, ou **48 €** s'il y a deux arbitres.

⑤ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑥ REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a donc plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite**. N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 PRECISION REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 **LES BALLONS:**

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

❶❶ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❷ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

❶❸ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

INFORMATION LICENCES

Vous savez tous qu'un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées. Vous devez les enregistrer sur le site. Ensuite, pour faciliter le contrôle de ces licences lors des rencontres, une fois validées nous les imprimerons en format A4. Vous pourrez les classer dans un « protège document » qui vous permettra de les présenter aux arbitres lors des rencontres.

Nous vous signalerons lorsqu'elles seront disponibles à la commission.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS LICENCES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les récupérer.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club).

En attendant que tout soit bien mis en place, vous pourrez utiliser les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, ou les pièces d'identité pour les nouveaux joueurs. Les numéros de licence devant changer, nous vous autorisons à noter sur les feuilles de match les anciens numéros jusqu'à récupération des nouvelles licences.

QUALIFICATIONS

Les compétitions débutant la semaine 38, à partir du lundi 18 septembre 2023, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date.** Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS pour le 18 septembre 2023**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

RELIQUAT DES SANCTIONS POUR LA SAISON 2023/2024

Certains licenciés sont encore suspendus pour ce début de saison. **Soyez vigilants sur le reliquat des sanctions de vos joueurs. Ceci évitera des situations pénalisantes pour votre équipe.**

Pour que cette suspension suive son cours, il faut prendre la licence dès le début de saison. Sinon, **elle ne reprendra qu'à partir du jour où sa demande de licence sera déposée** à la commission (Art 31- §E13).

(Si vous avez des doutes, pour connaître vos joueurs suspendus en début de saison prochaine, contactez la commission)

RETOUR BALLONS ASSEMBLEE (BIS)

Lors de notre dernière remise de récompenses au cours de l'AG, certains se sont aperçus que les ballons orange que nous vous avons donnés ne correspondaient pas à la bonne taille.

Pour ceux qui en détiennent encore, veuillez nous les rapporter afin de faire l'échange auprès du fournisseur.

Merci.

REGLES DU JEU

***SANCTIONS « BANC DE TOUCHE » :**

Cette saison, **nos arbitres vont appliquer une nouvelle disposition aux règles du jeu concernant les sanctions aux dirigeants ou au banc de touche :**

" Tout au long de la rencontre, un remplaçant, un éducateur ou un dirigeant, se trouvant en dehors du terrain ou sur le banc de touche, et se rendant coupable de contestations ou de gestes d'énervement dont l'effet a pour but de déstabiliser l'(les) arbitre(s), l'arbitre assistant, l'adversaire ou un coéquipier, pourra être sanctionné par un avertissement.

Dans ce cas, le dirigeant ou le capitaine devra désigner un joueur de champ de son équipe pour purger la sanction à la place de la personne ayant eu la mauvaise attitude.

Si le dirigeant ou le capitaine ne veut pas désigner un joueur, ce sera alors le capitaine qui purgera la sanction en lieu et place. L'équipe jouera alors avec un joueur en moins sur le terrain pendant dix minutes.

Sur la feuille de match, l'arbitre notera la sanction pour le réel fautif. "

*** ABSENCE D'ARBITRES ASSISTANTS BENEVOLES :**

○ Division Excellence et Promotion Excellence :

Concernant ces 2 divisions (ainsi que les matchs de Coupe), **l'arbitre assistant est obligatoire dès le début de la rencontre**. Aussi si une équipe arrive à 11 joueurs sur le terrain (ou moins), sans possibilité de fournir un arbitre assistant licencié (dirigeant ou autre), l'arbitre devra sortir un joueur de cette équipe pour lui servir d'assistant.

○ Division inférieures (Honneur et Promotion) :

Pour ces divisions l'arbitre assistant n'est pas obligatoire mais uniquement dans le cas où les équipes n'ont pas de remplaçant (ou de dirigeant).

S'il y a des remplaçants (ou un dirigeant) présents, ne serait-ce qu'une seule personne, l'arbitre assistant devient obligatoire.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 38 DU 18/09/2023 AU 22/09/2023

Coupe de France Auguste Delaune : Poule Unique – Tour 1

PASPORT AJ SAINT EXUPERY Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe Occitane : Poule B – Tour 1

LABEGE INTER FC SB FC LAUNAGUET Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 39 DU 25/09/2023 AU 29/09/2023

Division : Honneur – Journée 1 aller

IO TEAM FC BALEC Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion – Journée 1 aller

SOPRA STERIA FOOT CHU TOULOUSE FC Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens - Blagnac

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade

ASC CNES : Ramonville Sylphes(Hb) : 3 bis allée des Sylphes

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat - Deyme

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe

SAINT ALBAN : St Alban Gaudon(Hb) : Stade Marius Gaudon - 42 avenue de Fronton

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous

SEMAINE 38 DU 18/09/2023 AU 22/09/2023

Coupe Auguste DELAUNE

Poule Unique - Tour 1 :

FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 22/09	20h00
SAINT ALBAN	AS ST LOUP CAMMAS	St Alban Gaudon Hb	Lu 18/09	20h30
AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Lardenne Synthé	Me 20/09	19h45

Coupe OCCITANE

Poule A - Tour 1 :

USEMA COLOMIERS	CHU TOULOUSE FC	Capitany Synthé	Me 20/09	20h00
SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé	Ve 22/09	20h45
ASFP LUSITANOS	SOPRA STERIA FOOT	Castelginest Hb	Lu 18/09	20h30

Poule B - Tour 1 :

AS MATRA	FC POTO	Barran Hb	Ma 19/09	19h45
ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Sy.	Je 21/09	21h00
LABEGE INTER FC	SB FC LAUNAGUET	Deyme Hb	Me 20/09	20h00

Poule C -Tour 1 :

CONFLUENT L-P	AS DRT	Pinsaguel Hb	Lu 18/09	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Plage Hb	Lu 18/09	20h00
FC BALEC	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 20/09	19h45

Poule D – Tour 1 :

CHIPIRONS OL.	FREESCALE	Fenouillet Collège Sy	Me 20/09	20h00
MECAP FC	IO TEAM	Muret Auriol Synthé	Lu 18/09	20h00
ASCA	VIEILLES CANAILLES	Beaupuy Hb	Me 20/09	20h15

SEMAINE 39 DU 25/09/2023 AU 29/09/2023

Division : Excellence - Journée 1 aller

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 27/09	20h00
FC POTO	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Ve 29/09	20H00
MECAP FC	FORZA VIOLA FC	Muret Auriol Synthé	Lu 25/09	20h00
TOULOUSE SA	PASPORT	Barran Hb	Ve 29/09	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller

ASC CNES	SAINT-ALBAN	Ramonville Sylph.Hb	Ma 26/09	19h45
SHADOCKS DE SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh Synthé	Ve 29/09	20h45
AS MATRA	ALTRAN FOOT	Barran Hb	Ma 26/09	19h45
AGATE FC	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Ve 29/09	20h00

Division : Honneur - Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA A	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 25/09	20h00
AS DRT	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 25/09	20h00
FREESCALE	ASFP LUSITANOS	Castelginest Hb	Lu 25/09	20h30
IO TEAM	FC BALEC	Sordelo Hb	Je 28/09	19h45

Division : Promotion - Journée 1 aller

SOPRA STERIA FOOT	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Me 27/09	19h45
CHIPIRON O.	ASCA	Fenouillet Collège Sy.	Me 27/09	20h00
AS EVOTEC	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 27/09	19h45
CONFLUENT L-P	VIEILLES CANAILLES	Pinsaguel Hb	Lu 25/09	20h30

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.fr



13 septembre 2023

N° 3

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

SOMMAIRE

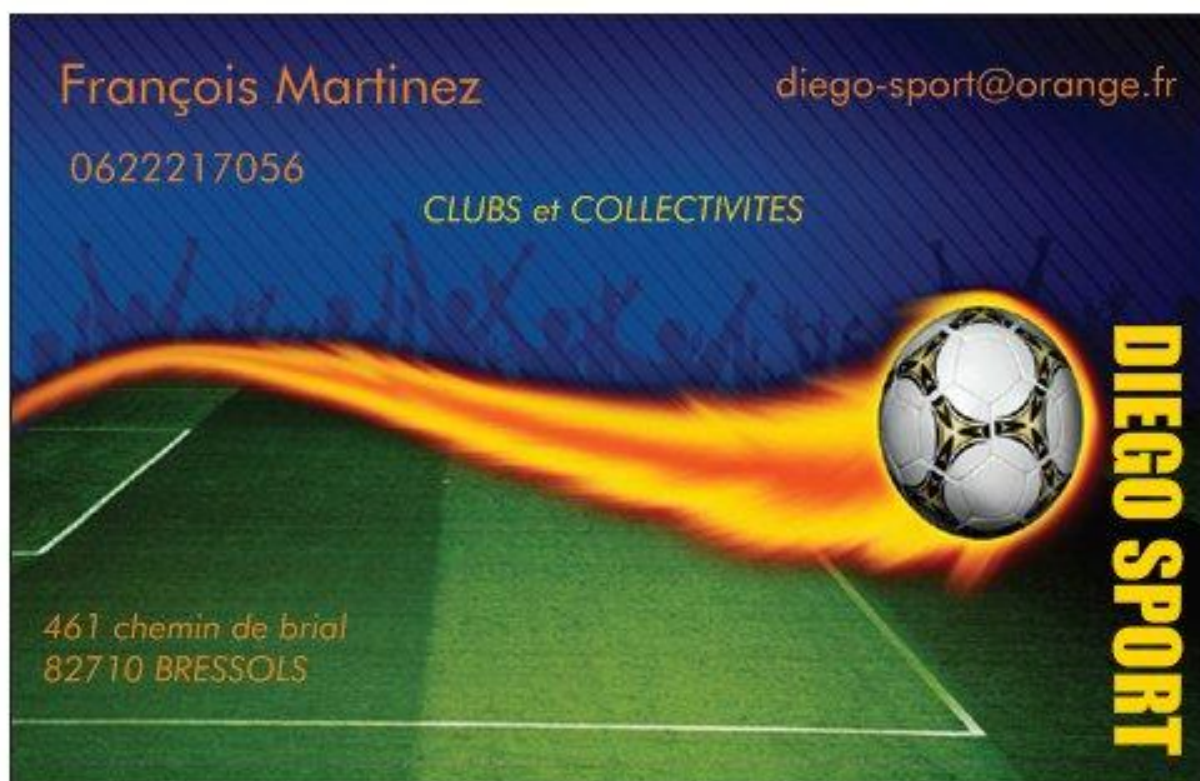
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Information licences,
- Qualifications,
- Retour ballons Assemblée (ter),
- Règles du jeu,
- Durée des rencontres-Précisions concernant les matchs de coupes à élimination directe,
- Sélection Haute-Garonne,
- Terrains,
- Dernière minute,
- Comment remplir la feuille de match,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 38 et 39.



SAISON 2023 - 2024

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 11 septembre 2023.

Présents : Pierre Jean BERNARD, Patrick FINKBEINER, Francis LACOMME, Marcel MARTINS et René SILHOL.

PENSE-BETE

① FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ BULLETINS
- ③ Pour accéder au mémento : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ REGLEMENT INTERIEUR

② DEMANDE DE LICENCE

Suite à la mise en place par notre fédération d'une nouvelle procédure des demandes de licences, contactez le secrétariat pour vous aider dans la procédure à suivre.

③ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

④ TARIFS

 Tarifs des licences :

Adulte avec assurance (né en 2005 et avant) : **41.00 €**

Jeune avec assurance (né en 2006 et après) : **34.50 €**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Comme précisé à l'assemblée, les défraiements d'arbitrage

Indemnité d'arbitrage : **10 €**

Défraiement de déplacement : **38 €**

Soit un total de **24 € par équipe** s'il y a un seul arbitre, ou **48 € par équipe** s'il y a deux arbitres.

5 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + Carton blanc** (avec photo joueur et photocopie de la pièce d'identité collée au dos du carton)

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié **ne peut pratiquer** dans un autre club une discipline existante dans le sien.

6 REDACTION FEUILLES DE MATCH

Il n'y a donc plus de feuille de match auto-carbonée. Voici les dispositions concernant l'envoi à la commission de cette feuille de match.

Pour éviter tout litige :

❶ La feuille de match doit être **envoyée par l'équipe victorieuse**. En **cas d'égalité**, c'est **l'équipe recevante** qui devra faire parvenir la feuille de match à la commission.

❷ Envoyer **sous 48 heures** cette feuille de match à la commission. Une tolérance est accordée cependant si elle parvient à la commission **avant le lundi midi**. **Si vous avez eu un empêchement pour renvoyer la feuille de match, avertissez nous de suite.** N'attendez pas que la sanction " tombe " sur le bulletin.

❸ Pour toute feuille non parvenue dans les délais, match **perdu par pénalité avec zéro point au classement, 0 but pour et 3 contre**. Le résultat sur le terrain reste acquis pour l'équipe en règle.

Et ces pénalités ne tiennent pas compte des amendes correspondantes.

Concernant les rencontres jouées le VENDREDI, vous avez jusqu'au lundi pour les envoyer (tolérance).

Nous rappelons de nouveau que les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (il sera marqué non joué par l'arbitre).

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Vous allez recevoir les feuilles de match. (Blanche pour le Championnat, Verte pour la coupe Delaune, et Jaune pour la coupe Occitane).

7 CONTROLE FEUILLES DE MATCH

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel.

Pour éviter toute réclamation :

❶ Le capitaine doit **vérifier** que les **numéros** des maillots inscrits sur la feuille de match **correspondent** bien à ceux des **joueurs**. Si le numéro ne correspond pas au joueur sanctionné alors que le capitaine a signé la feuille de match, **aucune réclamation** concernant le joueur fautif ne sera admise.

❷ A la fin du match, au moment de **signer** la feuille de match, le capitaine doit **vérifier les sanctions inscrites** par l'arbitre afin d'éviter toute contestation par la suite.

Les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

8 CONTROLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Un **contrôle systématique des licences** est effectué par l'arbitre à chaque rencontre.

D'autre part, " **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ".

Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée " **Forfait** ".

Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

9 ATTESTATION MEDICALE OU CERTIFICAT MEDICAL

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces attestations médicales ou certificats médicaux vis à vis de la nouvelle législation en vigueur cette saison.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 PRECISION REGLEMENT

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes " **visiteurs** ".

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Le **club visiteur** doit jouer lorsqu'il se déplace avec **l'une des deux couleurs déclarées** sur la fiche d'engagement et décrite dans le mémento de la saison, sous peine de match perdu.

Le club recevant doit prendre ses dispositions pour éviter toute ressemblance de maillot, sous peine de match perdu par pénalité.

🔊 LES BALLONS:

Problème des équipes n'ayant pas de ballon pour les rencontres :

Le fait de prêter un ballon pour jouer posant quelques problèmes pour certains, les arbitres auront **pour consigne d'appliquer le règlement** :

ART 14 - § D : Chaque équipe devra présenter, avant le match un ballon en parfait état, le club recevant étant tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au déroulement de la rencontre, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

(Petit rappel : le club recevant est le club " premier nommé " dans le calendrier).

Alors **prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.**

❶❶ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de "Foot à 7" et "Foot à 11" dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, **¼ des joueurs** inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de Foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 7

4 joueurs de Foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de Foot à 11

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

❶❷ QUALIFICATIONS JOUEURS

Si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (**bien que déposée à la Commission**), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de **sa licence de la saison dernière**, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

ATTENTION : Pour la **pièce d'identité** seule l'original ou la photocopie sera **accepté** (celle-ci devra être bien lisible).

Celle présentée en version numérique sur téléphone portable ou sur tablette sera **refusée**

❶❸ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le lundi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report.

Si cette demande a été faite par "**courrier électronique**", **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et être **scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

INFORMATION LICENCES

Un nouveau mode de fonctionnement a été mis en place par la Fédération pour les demandes de licence, elles sont dématérialisées. Vous devez les enregistrer sur le site. Ensuite, pour faciliter le contrôle de ces licences lors des rencontres, une fois validées nous les imprimerons en format A4. Vous pourrez les classer dans un "protège document" qui vous permettra de les présenter aux arbitres lors des rencontres.

Nous vous signalerons lorsqu'elles seront disponibles à la commission.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS LICENCES** (suivant parution au Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE UN (1) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 4 SEMAINES)** pour les récupérer.

Passé cette date, les joueurs concernés par les **LICENCES NON RETIREES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club).

En attendant que tout soit bien mis en place, vous pourrez utiliser les licences de la saison dernière pour les anciens joueurs, ou les pièces d'identité pour les nouveaux joueurs. Les numéros de licence devant changer, nous vous autorisons à noter sur les feuilles de match les anciens numéros jusqu'à récupération des nouvelles licences.

QUALIFICATIONS

Les compétitions débutant la semaine prochaine, à partir du lundi 18 septembre 2023, par les rencontres des Coupes, **les joueurs devront être qualifiés pour cette date**. Sachant que la permanence de la Commission se tient le **lundi après-midi à partir de 16h00 et jusqu'à 20h00**, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS pour le 18 septembre 2023**, faute de quoi, les joueurs ne seront pas en règle pour participer au démarrage de la saison, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), il doit **OBLIGATOIREMENT se munir d'une pièce d'identité**, ou être en possession de sa licence de la saison dernière, sinon il ne pourra pas participer à la rencontre.

Alors, prévenez vos joueurs.

RETOUR BALLONS ASSEMBLEE (TER)

Lors de notre dernière remise de récompenses au cours de l'AG, certains se sont aperçus que les ballons orange que nous vous avons donnés ne correspondaient pas à la bonne taille.

Pour ceux qui en détiennent encore, **DERNIERE SEMAINE** pour nous les rapporter afin de faire l'échange auprès du fournisseur.

Merci.

REGLES DU JEU

***SANCTIONS « BANC DE TOUCHE » :**

Cette saison, **nos arbitres vont appliquer une nouvelle disposition aux règles du jeu concernant les sanctions aux dirigeants ou au banc de touche :**

" Tout au long de la rencontre, un remplaçant, un éducateur ou un dirigeant, se trouvant en dehors du terrain ou sur le banc de touche, et se rendant coupable de contestations ou de gestes d'énervement dont l'effet a pour but de déstabiliser l'(les) arbitre(s), l'arbitre assistant, l'adversaire ou un coéquipier, pourra être sanctionné par un avertissement.

Dans ce cas, le dirigeant ou le capitaine devra désigner un joueur de champ de son équipe pour purger la sanction à la place de la personne ayant eu la mauvaise attitude.

Si le dirigeant ou le capitaine ne veut pas désigner un joueur, ce sera alors le capitaine qui purgera la sanction en lieu et place. L'équipe jouera alors avec un joueur en moins sur le terrain pendant dix minutes.

Sur la feuille de match, l'arbitre notera la sanction pour le réel fautif. "

*** ABSENCE D'ARBITRES ASSISTANTS BENEVOLES :**

○ Division Excellence et Promotion Excellence :

Concernant ces 2 divisions (ainsi que les matchs de Coupe), **l'arbitre assistant est obligatoire dès le début de la rencontre.** Aussi si une équipe arrive à 11 joueurs sur le terrain (ou moins), sans possibilité de fournir un arbitre assistant licencié (dirigeant ou autre), l'arbitre devra sortir un joueur de cette équipe pour lui servir d'assistant.

○ Division inférieures (Honneur et Promotion) :

Pour ces divisions l'arbitre assistant n'est pas obligatoire mais uniquement dans le cas où les équipes n'ont pas de remplaçant (ou de dirigeant).

S'il y a des remplaçants (ou un dirigeant) présents, ne serait-ce qu'une seule personne, l'arbitre assistant devient obligatoire.

DUREE DES RENCONTRES - PRECISIONS CONCERNANT LES MATCHS DE COUPES A ELIMINATION DIRECTE

Nous vous le rappellerons en janvier lorsque les matchs avec élimination directe commenceront, mais nous profitons de ces premiers bulletins pour vous apporter quelques petites précisions :

DUREE DES RENCONTRES

Deux périodes de 45 minutes sans prolongations. En cas d'égalité, les équipes sont départagées par l'épreuve des tirs au but : séance de 5 tirs au but, l'équipe marquant le plus grand nombre de buts est déclarée gagnante, à l'issue de la série, si les équipes sont toujours à égalité, la séance continue mais est limitée au premier écart, à nombre de tirs égal. Si, avant ou pendant la séance des tirs au but la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort ("à la pièce").

Pour les matchs en soirée, il n'est pas toujours possible de jouer 2x45 minutes car l'éclairage du terrain peut cesser avant la fin du temps réglementaire. Il faut tenir compte de l'éventualité d'une séance de tirs au but.

Voici donc les adaptations spécifiques pour ces matchs en soirée :

◆ S'il n'y a pas d'heure prévue d'extinction des lumières sur le terrain, le match se poursuit jusqu'à la fin du temps réglementaire, éventuellement suivi de la séance de tirs au but.

◆ Sur les terrains où la lumière s'éteint à une heure prévue (21h40 pour les terrains de Toulouse), l'(les) arbitre(s) fait (font) jouer une première période de 45 minutes. Pour la seconde période, **il y a deux cas possibles** :

❶ Si le score est à égalité 20 minutes avant l'heure prévue d'extinction des lumières (soit 21h20 pour les terrains de Toulouse), alors l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

❷ Si une des deux équipes mène au score, l'(les) arbitre(s) laissera(ont) le jeu se dérouler jusqu'à son terme, à moins que l'autre équipe n'égalise avant la fin réglementaire de la partie. Dans ce cas, l'(les) arbitre(s) arrêtera(ont) la rencontre et fera(ont) jouer la séances des tirs au but.

Dans ces deux cas (❶ et ❷), si la lumière venait malencontreusement à manquer, et que l'on ne puisse achever cette épreuve, le résultat serait décidé par tirage au sort ("à la pièce").

Le résultat de la rencontre ne sera homologué que dans ces conditions.

Joueurs qualifiés pour les tirs au buts :

Tous les joueurs inscrits sur la feuille de match et non exclus définitivement par un carton rouge sur la rencontre, peuvent participer à la séance de tirs au but.

SELECTION HAUTE-GARONNE

Cette saison, nous reformons la Sélection départementale de football FSGT 31. Il est prévu que nous organisions le " **Tournoi des Sélections** " à **Toulouse**.

Ce sera une bonne occasion pour remettre tout en route.

La détection des nouveaux joueurs commence dès à présent. Etant organisateurs du tournoi cette année, nous nous devons de construire une équipe.

Alors messieurs les dirigeants, nous comptons absolument sur vous pour en parler à vos joueurs, c'est une expérience humaine formidable pour eux.

Nous vous demandons donc de bien vouloir nous confirmer votre liste de joueurs le plus rapidement possible en retournant l'imprimé correctement complété à la Commission.

Une détection sera aussi réalisée par l'intermédiaire des arbitres et des membres du bureau.

Nous nous engageons à contacter directement tous les joueurs qui auront répondu favorablement.

TERRAINS

La mairie de Toulouse vient de nous informer qu'il n'y a plus de lumière au **complexe Robert Barran** (encore le vandalisme et les incivilités). Nous serons averti quand le terrain sera à nouveau en service.

Concernant le **terrain de La Ramée**, la mairie nous a aussi communiqué cet information :

" A L'ATTENTION DES UTILISATEURS DE LA BASE DE LA RAMEE

Bonjour,

Merci de prendre note que la borne Guilhermy (côté cratère) est actuellement fermée.

Nous vous remercions d'accéder à la base de loisir par l'entrée côté manège.

L'accès aux équipements sportifs devra se faire à pied depuis le parking du manège.

Cette mesure est temporaire, nous ne manquerons pas de vous tenir informé de la remise en fonction de la borne.

Comptant sur votre compréhension.

Cordialement "

DERNIERE MINUTE

Une équipe vient de s'inscrire en dernière minute. Il s'agit de NIMBA OT, qui intègre la division où elle était la saison dernière, la division d'Honneur.

Cette division se retrouve donc à 9 équipes.

Donc le calendrier de cette poule va être modifié, mis à part la première journée.

D'autre part, la " Coupe du Comité " est maintenue quand même pour cette division.

Dès que le nouveau calendrier est opérationnel, nous vous l'enverrons.

COMMENT REMPLIR LA FEUILLE DE MATCH

En pièce jointe, un petit document pour les nouveaux clubs, mais aussi pour les anciennes équipes, sur la manière de remplir correctement vos feuilles de match. Cela vous permettra ainsi de réduire vos amendes.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 38 DU 18/09/2023 AU 22/09/2023

Coupe Occitane : Poule B – Tour 1

AS MATRA

FC POTO

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

SEMAINE 39 DU 25/09/2023 AU 29/09/2023

Division : Excellence – Journée 1 aller

TOULOUSE SA

PASPORT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Excellence – Journée 1 aller

AS MATRA

ALTRAN FOOT

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur – Journée 1 aller

IO TEAM

FC BALEC

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée " **A définir** " sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que **le match se déroulera bien la semaine concernée**. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques " loupés ".



Adresse terrains extérieurs utilisés par les clubs :

ALTRAN FOOT : Baradels (Synthé) : Stade des Baradels - 2 rue des Cyclamens – Blagnac.

ASCA : Beaupuy (Hb) : Stade Fernando Mena - rue du stade.

ASC CNES : Ramonville(Hb) : allée des Sports (Piscine).

FC CANTOU'LOUSAIN (Hb): Foot UT3 Paul Sabatier Toulouse : 118 route de Narbonne.

CHIPIRONS O. : Fenouillet Collège(Synthé) : Collège François Mitterrand - rue Piquepeyre.

USEMA COLOMIERS : Colomiers (Synthé) : Complexe Capitany - 10 avenue Yves Brunaud.

CONFLUENT LP : Pinsaguel (Hb) : stade Gilbert Escoula - 26 rue de la République.

INTERNAT FC : Fenouillet Plage(Hb) : Complexe sportif du Ramier - rue de la plage.

LABEGE INTER FC : Deyme (Hb) : route de Pompertuzat – Deyme.

SB FC LAUNAGUET : Launaguet (Hb) : Stade municipal - chemin des sports.

ASFP LUSITANOS : Castelginest (Hb) : Complexe sportif centre - 4 rue du docteur Matéo.

MECAP FC : Muret Auriol (Synthé) : Stade Colette Besson - 40 bd Henri Peyrusse.

SHADOCKS DE SEILH : Seilh (Synthé) : Stade Pierre Larribère - Allée de l'europe.

SAINT ALBAN : St Alban Gaudon(Hb) : Stade Marius Gaudon - 42 avenue de Fronton.

ST LOUP CAMMAS : St Loup Cammas : 62 chemin de Pontous.

SEMAINE 38 DU 18/09/2023 AU 22/09/2023

Coupe Auguste DELAUNE

Poule Unique - Tour 1 :

FC CANTOU'LOUSAIN	FORZA VIOLA FC	UT3 Paul Sabatier Hb	Ve 22/09	20h00
SAINT ALBAN	AS ST LOUP CAMMAS	St Alban Gaudon Hb	Lu 18/09	20h30
AJ SAINT EXUPERY	PASPORT	Lardenne Synthé	Me 20/09	19h45

Coupe OCCITANE

Poule A - Tour 1 :

USEMA COLOMIERS	CHU TOULOUSE FC	Capitany Synthé	Me 20/09	20h00
SHADOCKS DE SEILH	ATHLETICO TOLOSA B	Seilh Synthé	Ve 22/09	20h45
ASFP LUSITANOS	SOPRA STERIA FOOT	Castelginest Hb	Lu 18/09	20h30

Poule B - Tour 1 :

AS MATRA	FC POTO	Sordelo Hb	Ma 19/09	19h45
ALTRAN FOOT	ASC CNES	Blagnac Baradels Sy.	Je 21/09	21h00
LABEGE INTER FC	SB FC LAUNAGUET	Deyme Hb	Me 20/09	20h00

Poule C - Tour 1 :

CONFLUENT L-P	AS DRT	Pinsaguel Hb	Lu 18/09	20h30
INTERNAT FC	ATHLETICO TOLOSA A	Fenouillet Plage Hb	Lu 18/09	20h00
FC BALEC	TOULOUSE SA	Sordelo Hb	Me 20/09	19h45

Poule D - Tour 1 :

CHIPIRONS OL.	FREESCALE	Fenouillet Collège Sy	Me 20/09	20h00
MECAP FC	IO TEAM	Muret Auriol Synthé	Lu 18/09	20h00
ASCA	VIEILLES CANAILLES	Beaupuy Hb	Me 20/09	20h15

SEMAINE 39 DU 25/09/2023 AU 29/09/2023

Division : Excellence - Journée 1 aller

USEMA COLOMIERS	ATHLETICO TOLOSA B	Capitany Synthé	Me 27/09	20h00
FC POTO	FC CANTOU'LOUSAIN	Lardenne Synthé	Ve 29/09	20h00
MECAP FC	FORZA VIOLA FC	Muret Auriol Synthé	Lu 25/09	20h00
TOULOUSE SA	PASPORT	Sordelo St	Ve 29/09	19h45

Division : Promotion Excellence - Journée 1 aller

ASC CNES	SAINT-ALBAN	Ramonville Hb	Ma 26/09	19h45
SHADOCKS DE SEILH	AJ SAINT EXUPERY	Seilh Synthé	Ve 29/09	20h45
AS MATRA	ALTRAN FOOT	Blagnac Baradels Sy	Je 28/09	21h00
AGATE FC	LABEGE INTER FC	Deyme Hb	Ve 29/09	20h00

Division : Honneur - Journée 1 aller

ATHLETICO TOLOSA A	SB FC LAUNAGUET	Launaguet Hb	Lu 25/09	20h00
AS DRT	INTERNAT FC	Fenouillet Plage Hb	Lu 25/09	20h00
FREESCALE	ASFP LUSITANOS	Castelginest Hb	Lu 25/09	20h30
IO TEAM	FC BALEC	Sordelo St	Me 27/09	19h45

Exempt : NIMBA OT

Division : Promotion - Journée 1 aller

SOPRA STERIA FOOT	CHU TOULOUSE FC	Sordelo Hb	Me 27/09	19h45
CHIPIRON O.	ASCA	Fenouillet Collège Sy.	Me 27/09	20h00
AS EVOTEC	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 27/09	19h45
CONFLUENT L-P	VIEILLES CANAILLES	Pinsaguel Hb	Lu 25/09	20h30

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



SELECTION HAUTE GARONNE

INSCRIPTION SAISON 2023-2024

(à retourner)

NOM DU CLUB:

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

NOM ET PRENOM DU JOUEUR:

ADRESSE:

TELEPHONE:

@ :

Poste où ce joueur peut être intégré :

**

(Si vous avez d'autres joueurs intéressés, les inscrire au dos)

NOM du Responsable du club:

Signature: